CANADA **COUR SUPÉRIEURE**

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE LONGUEUIL

No : 505-

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Partie demanderesse

c.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Partie défenderesse

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**AVIS DE PRÉSENTATION**

**PRATIQUE CIVILE ET FAMILIALE (SALLE 1.17)**

(Identification de l’acte de procédure concerné et des articles du C.p.c. ou du C.c.Q.)

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Destinataires :

**PRENEZ AVIS** que la demande

sera présentée en division de pratique de la Cour supérieure du palais de justice de Longueuil, salle 1.17, au 1111, boul. Jacques-Cartier Est à Longueuil le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à 9 h 00 ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

**PRENEZ AVIS** que, si vous désirez contester cette demande, vous devez communiquer avec l’avocat(e) soussigné(e) dans les plus brefs délais et au plus tard trois (3) jours avant la date mentionnée au paragraphe précédent afin de compléter le formulaire approprié ([annexe Longueuil 3](https://coursuperieureduquebec.ca/fileadmin/cour-superieure/Districts_judiciaires/Longueuil/Directives_et_Annexes_Longueuil_1er_janvier_2023/annexe_Longueuil_-_3_Demande_en_cours_d_instance_competence_du_greffier_special.docx) ou [annexe Longueuil 4](https://coursuperieureduquebec.ca/fileadmin/cour-superieure/Districts_judiciaires/Longueuil/Directives_et_Annexes_Longueuil_1er_janvier_2023/annexe_Longueuil_-_4_Demande_d_audience_de_la_competence_du_juge.docx)).

Ce formulaire doit être acheminé à la Cour le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (soit le jour ouvrable précédant la présentation de la demande, **avant** 9 h 00 ou 13 h 00, selon le cas). À défaut de collaboration, l’avocat(e) soussigné(e) pourra transmettre le formulaire sans votre accord.

Ce formulaire tient lieu d’appel du rôle et permet d’informer la Cour s’il y a une entente, une remise de consentement ou si une audience est nécessaire de même que sa durée (voir section « Demande au rôle de la salle 1.17 » des [directives du district de Longueuil](https://coursuperieureduquebec.ca/fileadmin/cour-superieure/Districts_judiciaires/Longueuil/Directives_et_Annexes_Longueuil_1er_janvier_2023/Directives_du_district_de_Longueuil_1er_janvier_2023.docx)).

Si une audience devant un juge est nécessaire et que le formulaire a été retourné à la Cour conformément aux directives, une heure de rendez-vous vous sera donnée par courriel par la Cour le jour ouvrable précédant la date de présentation.

Si une audience devant le greffier spécial est nécessaire, vous recevrez le lien avec lequel vous connecter. Si aucune audience est nécessaire et que le formulaire a été retourné à la Cour conformément aux directives, le greffier spécial ou le juge, selon le cas, rendra jugement sur dossier.

**PRENEZ AVIS** que, si vous faites défaut de communiquer avec l’avocat(e) soussigné(e) pour compléter ledit formulaire et que vous n’êtes pas présent en salle 1.17, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à compter de 9 h 00 ou encore si vous aviez annoncé votre présence sur le formulaire approprié et que vous n’êtes pas présent à l’heure du rendez-vous, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous, sans autre avis.

**PRENEZ AVIS** que s’il s’agit d’un dossier en matière familiale touchant une pension alimentaire ou le temps parental, pour mettre le dossier en état et contester la demande, vous devez avoir fait notifier à l’avocat(e) soussigné(e) et produit au dossier de la Cour, au moins cinq (5) jours avant la date de présentation de la demande, le Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants (annexe 1), votre déclaration de revenus provinciale pour l’année précédente et l’avis de cotisation, trois (3) récents relevés de paie et tout autre document permettant d’établir l’ensemble de vos revenus pour l’année en cours. Vous devrez également fournir une déclaration dûment signée par vous en vertu de l’article 444 C.p.c. ainsi que l’attestation de participation à la séance de parentalité.

**PRENEZ AVIS** que peu importe la nature du dossier, vous avez l’obligation de coopérer avec l’autre partie, notamment en vous informant mutuellement, en tout temps, des faits et des éléments susceptibles de favoriser un débat loyal et en vous assurant de préserver les éléments de preuve pertinents (*Code de procédure civile*, art. 20).

**PRENEZ AVIS** que vous devez, avant de vous adresser à la Cour, considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de votre différend que sont la négociation entre les parties de même que la médiation ou l'arbitrage, pour lesquels les parties font appel à l'assistance d'un tiers (*Code de procédure civile*, art. 1 et 2).

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE**

Longueuil, ce \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_\_.

Me \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Avocat(e) de la partie \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Courriel :

Tél. :